DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N°2021-287 LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : AUTRES DOMAINES DE

COMPETENCES

<u>Sous matière</u>: AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du lundi 15 novembre 2021 Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary

sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

OBJET: EFFACEMENT DU RÉSEAU BASSE TENSION RUE DU

TENSION RUE DU DOCTEUR MAZET SUR POSTE RÉSISTANCE Présents: Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Daniel SIBRA, Sabine CHABERT,

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Bruno PERLES, Delphine SANTINI, Préscillia GRANIER, Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON, Martine LACOMBE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

Formant la majorité des membres en exercice

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 09 NOVEMBRE 2021

AFFICHAGE EN DATE
DU: 23 NOV. 2021

Procurations: Élisabeth ESCAFRE Donne procuration à Sabine CHABERT, Régine SURRE Donne procuration à Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Michel RATABOUIL Donne procuration à Brigitte BATIGNE, Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Evelyne GUILHEM, Agnès SOULIER Donne procuration à Hélène GIRAL, Audrey GAIANI Donne procuration à Chantal BARTHES,

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU 24 NOV. 2021

Absents excusés: Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Michel RATABOUIL, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Audrey GAIANI

Secrétaire: Madame Sabine CHABERT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 94 en date du 29 juin 2010, la commune de Castelnaudary a décidé d'adhérer au Syndicat Audois d'Energies.

La Ville de Castelnaudary bénéficie notamment du partenariat avec le SYADEN dans le cadre de travaux d'enfouissements de réseaux électriques.

Afin de poursuivre ce partenariat, Monsieur le Maire propose de continuer les travaux d'enfouissement rue du Docteur MAZET sur le poste RESISTANCE.

En application du règlement d'interventions financières du SYADEN, la participation de la commune aux frais de dossier s'élève à 5 150,00 € H.T.

Conformément à l'annexe financière de la présente convention, le montant prévisionnel de cette opération est estimée à :

- Pour les travaux d'électrification, le montant total des travaux est de 103 000 € H.T. et la participation de la commune s'élève à 45 % du montant total soit 46 350 € H.T.
- Pour les travaux d'éclairage public, le montant total des travaux est de 9 960 € H.T., montant à la charge de la Collectivité. Le SYADEN versera une subvention de 60 % du montant H.T. à la Commune.
- Pour les Travaux de communications électroniques, le montant total des travaux est de 35 000.00 € H.T. La participation de la commune s'élève à 20 % soit 7 000 € H.T.

Monsieur le Maire propose d'approuver le projet de convention du SYADEN ainsi que le mode de financement.

Il précise que les crédits nécessaires aux travaux seront inscrits au BP 2022, opération 9002.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le projet d'enfouissement du réseau électrique basse tension rue MAZET sur le poste de la Résistance tel que présenté par Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les différents documents relatifs à cette opération.

PRECISE que le financement de l'opération sera inscrit au B.P. 2022, opération 9002.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Çastelnaudary, le 15 novembre 2021

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 2 4 NOV 2021 Certifiée executoire par réception en Préfecture le :

Par publication le : 2 4 NOV 2021 Par délégation;

Le Directeur Général des Service

Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 23/11/2021

Reçu en préfecture le 23/11/2021

Affiché le

ID: 011-211100763-20211115-DB2021287-DE